

# SAMSUNG

## Conditions de participation

### The Terrace & The Premiere Cashback Promotion (26.4. - 13.06.2021)

L'organisateur de The Terrace & The Premiere Cashback Promotion (26.4. - 13.06.2021) est la société Samsung Electronics Switzerland GmbH, Giesshübelstrasse 30, 8045 Zurich, Suisse (ci-après dénommée «Samsung»).

1. Dans le cadre de la participation à The Terrace & The Premiere Cashback Promotion (26.4. - 13.06.2021), les participants qui achètent un téléviseur The Terrace ou The Premiere sélectionné reçoivent un certain montant sous forme de cashback.
2. Cette promotion concerne exclusivement les produits Samsung suivants achetés dans la boutique en ligne Samsung ou livrés par la société Samsung Electronics Switzerland GmbH aux revendeurs participants ci-après, dont le siège est en Suisse ou au Liechtenstein.

Modèle de téléviseur	Cashback (CHF)
<b>The Terrace</b> GQ55LST7TAUXZG	400.00
<b>The Terrace</b> GQ65LST7TAUXZG	600.00
<b>The Terrace</b> GQ75LST7TAUXZG	1000.00
<b>The Premiere</b> SP-LSP7TFAXZG	400.00
<b>The Premiere</b> SP-LSP9TFAXZG	1000.00

3. La période de promotion s'étend du **26 avril au 13 juin 2021 inclus**. La date de l'achat est confirmée par le justificatif d'achat. Les participations pour des achats effectués en dehors de la période de promotion ne seront pas prises en compte.
4. L'offre est limitée à une seule participation avec un appareil par ménage.
5. Pour pouvoir bénéficier du cashback, il faut s'inscrire avant la date limite sur [fr.tv-promo.samsung.ch](http://fr.tv-promo.samsung.ch). Afin de pouvoir vérifier l'inscription, il faut communiquer, outre les coordonnées personnelles (avec l'IBAN et le code BIC), le numéro de série de l'appareil et télécharger le ticket de caisse/la facture sur le/laquelle apparaissent clairement et en entier la date d'achat, le point de vente/revendeur, l'appareil acheté ainsi que le prix d'achat.
6. Clôture des inscriptions le **11 juin 2021**. Les inscriptions ultérieures ne seront pas prises en compte.
7. Seuls les clients finals (clients achetant des produits pour leur usage personnel) domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein sont autorisés à participer.
8. Si toutes les exigences des présentes conditions de participation sont remplies, le participant recevra un e-mail de confirmation et le montant du cashback en question sera viré sur le compte bancaire ou postal indiqué par le participant dans les 8 semaines à compter de ce moment-là. Le cashback n'est pas transmissible et n'est pas payé en espèces.
9. En cas de restitution du téléviseur (annulation du contrat de vente), le client perd son droit à bénéficier du cashback.

10. Samsung se réserve le droit de déclarer nulles les participations incomplètes, fausses ou qui ne sont pas conformes aux présentes conditions de participation.
11. Samsung se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de clôturer prématurément la promotion à tout moment en cas de défaillance technique ou pour toute autre raison majeure.
12. Samsung se réserve le droit de déclarer non valides les participations accompagnées de documents inexacts, trompeurs ou frauduleux et, le cas échéant, de prendre des mesures pénales contre les participants fautifs.
13. Les données personnelles fournies dans le cadre de cette promotion seront uniquement traitées pour le bon déroulement de la promotion, conformément à la politique de confidentialité de Samsung (disponible sur [https://www.samsung.com/ch\\_fr/info/privacy/](https://www.samsung.com/ch_fr/info/privacy/)).
14. Cette promotion est soumise au droit suisse. Le for judiciaire est à Zurich.